

COMMISSION PARTENARIATS & PROJETS (CPP)

Statut

MISSION

La commission Partenariats & Projets de TerrEspoir a pour mission de créer et maintenir les partenariats nécessaires, tant au Nord qu'au Sud pour assurer la production et la distribution des produits TerrEspoir, la pérennité des activités et le développement de nouveaux projets au Sud.

COMPOSITION

La CPP est composée d'au moins 3 personnes, dont un membre du CF. Elle est dotée d'un-e président-e et d'un-e vice-président-e dont le mandat est d'une durée de 2 ans et peut être renouvelé. La CPP s'adjoit des personnes ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour mener à bien ses tâches. Elle veille également au meilleur équilibre en termes de genre. Sur proposition de la CPP, le CF ratifie la nomination du/de la président-e et du/de la vice-président-e, le renouvellement de leurs mandats, et le choix des nouveaux membres.

Il est attendu des membres de la CPP des compétences touchant aux domaines suivants :

- Agronomie
- Aide au développement
- Recherche de fonds

BASE DE TRAVAIL ET CHAMPS D'ACTIVITÉ

Le mandat intitulé « Développer les partenariats et les projets TerrEspoir » fonde le travail de la CPP et délimite ses champs d'activités pour une période donnée, notamment :

- Supervision des relations TGC et GIC
- Suivi de la qualité des produits à l'importation
- Amélioration des processus de séchage et d'emballage des produits séchés
- Partenariats pour la formation des agriculteurs et agricultrices
- Informer sur les nouveaux projets au Cameroun
- Imaginer, susciter et développer en Suisse les nouveaux projets utiles à la Fondation TerrEspoir
- Contact avec les œuvres fondatrices pour le financement de projets
- Contacts avec l'association de soutien, définition des appels de fonds
- Mise en place de mesure de recherche de fonds

Le CF rédige et fait évoluer ce mandat en fonction du document « Objectifs et stratégie de la fondation TerrEspoir ». Les objectifs et la stratégie sont revisités et mis à jour périodiquement par le CF.

FONCTIONNEMENT

La CPP prend ses décisions par consensus ou, à défaut, par un vote à la majorité. A défaut de majorité, le président tranche.

En principe, la CPP est autonome dans la réalisation de son mandat et dans le cadre du budget qui lui est alloué. Au besoin, elle en réfère au Conseil de fondation.

La CPP se réunit en principe mensuellement et fournit un procès-verbal de ses séances au CF.

Tous les membres de la CPP sont bénévoles. Les membres peuvent faire une demande auprès du CF pour la prise en charge de leurs frais de déplacement.

La CPP élabore annuellement son budget et son plan d'activités. Elle les présente au CF dans le courant du 2^{ème} trimestre au CF pour approbation.

La CPP transmet régulièrement le relevé de ses dépenses au CF, avec les pièces y relatives, en vue de leur comptabilisation.

RELATIONS

La CPP entretient des liens avec les différentes entités de la fondation et tout particulièrement avec le Conseil de fondation, le GIC au Cameroun, le Team de Gestion Courante et l'association de soutien.

COMPOSITION

- André Kissling (CF)
- Laurent Venezia (CF)
- Christophe Reymond (coordinateur)
- Pierre Aeby